

## VOIRIE

# rue Léon Blum : marquage au sol et la pose panneaux réglementaires à compter du 10

Afin de faciliter le marquage au sol et la pose de panneaux réglementaires rue Léon Blum à compter du 10/04/2024 pour T.G.I

la circulation sera restreinte, il sera interdit de stationner le long et aux abords du chantier, la vitesse sera limitée à 30km/h, tous véhicules gênants feront l'objet d'une mise en fourrière par les services de la voirie Municipale

**Consequences:** Limitation de vitesse  
Interdiction de stationner le long et aux abords du chantier  
Circulation restreinte

**Lieux concernés:** Rue Léon blum



SOURD OU MALENT



1 CLIC

